

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaients présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2ème adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4ème adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5ème adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6ème adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7ème adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8ème adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9ème adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10ème adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 108 /23/XI

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE REVETEMENTS
ROUTIERS 2023

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°75/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le programme de l'opération, ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché, les avenants éventuels et tous actes ou conventions avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de revêtements routiers 2023 sur la commune du Mont-Dore.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération d'investissement n°0600 « revêtements routiers », dans la limite des crédits inscrits.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

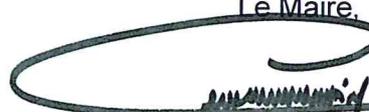
Romuald PIDJOT



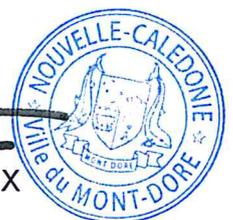
Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre)

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231102-108-23-XI-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023

Programme de l'opération Revêtements routiers 2023

1 – Objectif de l'opération

La Ville du Mont-Dore souhaite réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement des revêtements routiers.

2 – Programme des travaux

Les travaux sont répartis en 6 lots :

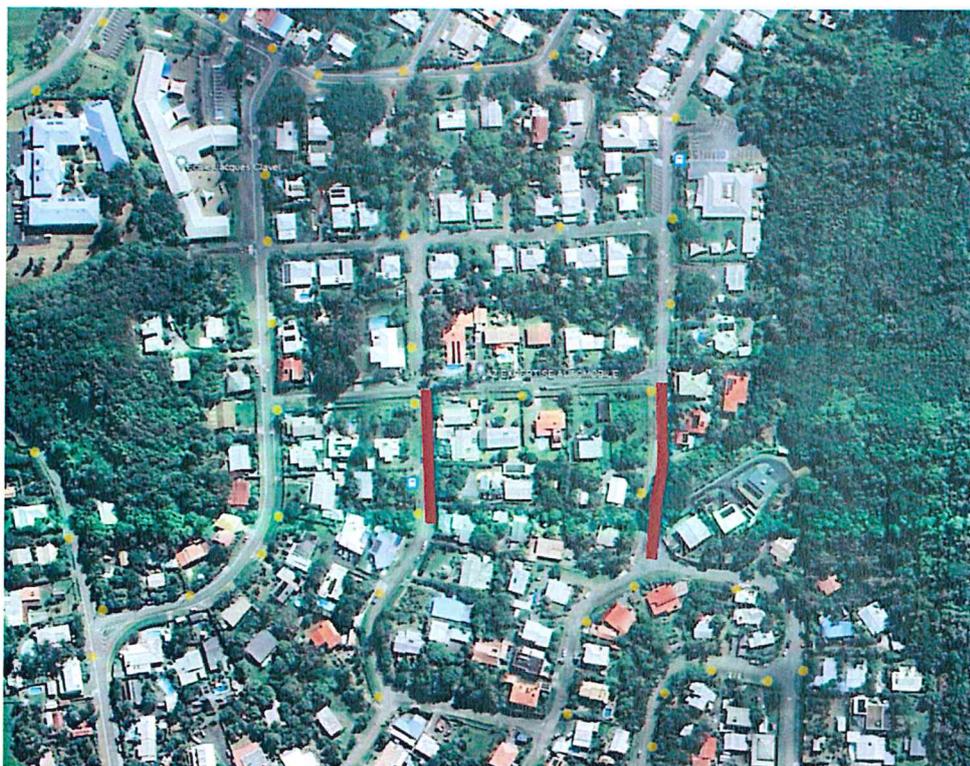
Lot N°	Quartier	Rue	Nature du revêtement	Linéaire
1	ROBINSON	Rue des MIMOSAS	BBSG (enrobé)	100 m
2	BOULARI	Rue FRANCIS BLANCHE	BBSG (enrobé)	186 m
3	SAINT MICHEL	Rue MIKI MIKI	BBSG (enrobé)	532 m
4	LA COULEE	Rue PORTE DORE	BBSG (enrobé)	21 m
5	ROBINSON	Rue des TAMANOUS	BBSG (enrobé)	80 m
6	GRAND SUD	Route du GRAND KAORI	BBSG (enrobé)	304 m

3 – Nature des Travaux

Les travaux prévus sont détaillés comme suit :

- Installation de chantier :
 - o Amenée et repli du matériel ;
 - o Signalisation de chantier.
- Terrassement :
 - o Décapage des accotements (délignage) ;
 - o Reprofilage de la chaussée (avec ou sans apports) ;
 - o Purges ponctuelles avec reprise de structure.
- Chaussée et revêtement :
 - o Couche d'imprégnation ou d'accrochage ;
 - o Revêtement en béton bitumineux semi-grenu (BBSG) ou en enduit superficiel.
- Travaux divers :
 - o Adaptation des entrées charretières ;
 - o Reprise de bordures
 - o Mise à niveau de bouches à clé et/ou de regards éventuels.

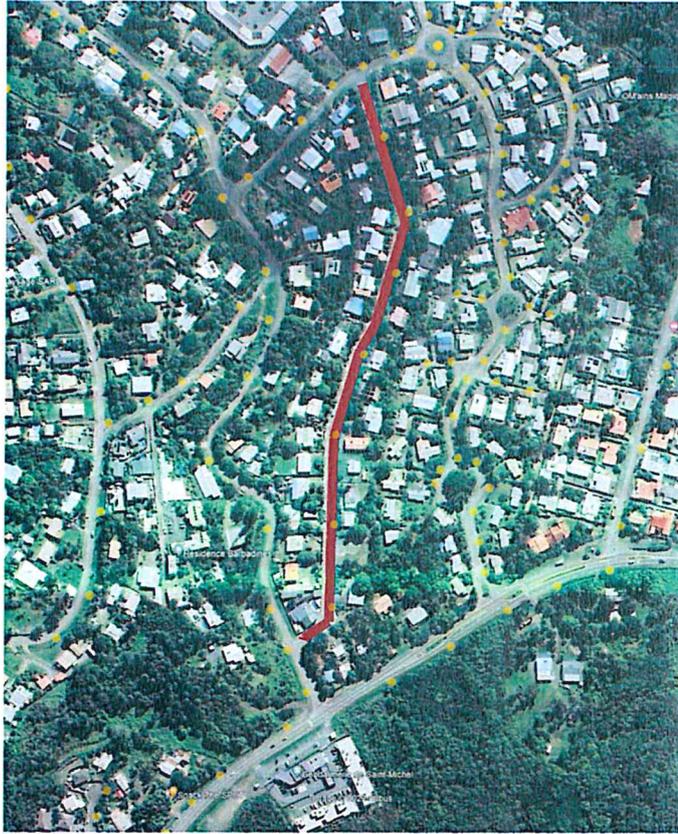
4 – Localisation des travaux



Lot 1 : Rue des MIMOSAS et Lot 4 : Rue des TAMANOUS



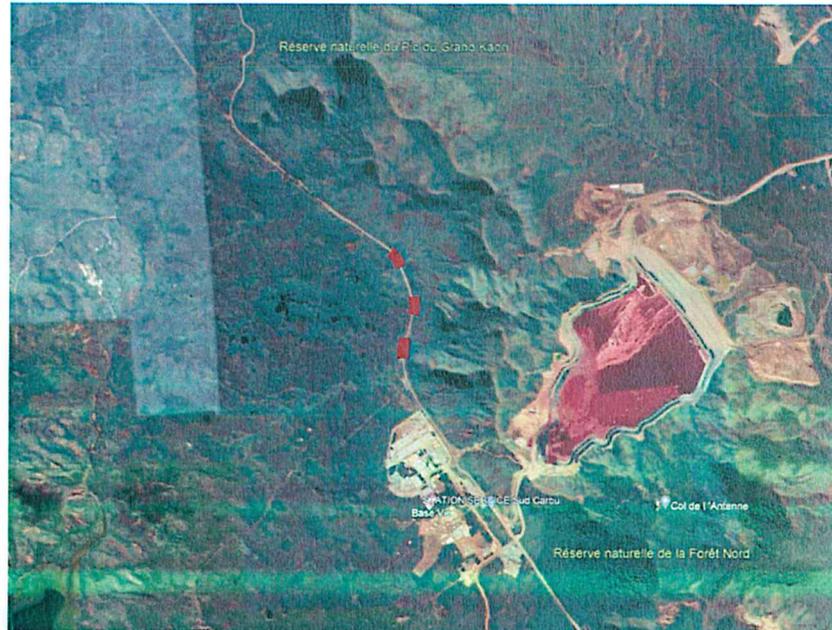
Lot 2 : Rue FRANCIS BLANCHE



Lot 3 : Rue MIKI MIKI



Lot 5 : Rue PORTE DORE



Lot 6 : Route du GRAND KAORI

5 – Mode opératoire

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Service Infrastructures de la Direction des Services Techniques et de Proximité de la Ville du Mont Dore.

Un appel d'offres sera lancé pour réaliser les travaux de revêtements routiers répartis en 6 lots.

Le délai d'exécution est estimé à TROIS (3) mois.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Portant approbation du programme des travaux de revêtements routiers 2023.

P.J. : - Projet de délibération ;
- Programme de l'opération.

La Ville du Mont-Dore souhaite réaliser des travaux de revêtements en raison d'une dégradation du réseau routier, dû aux passages intensifs des véhicules.

Il est donc prévu, pour l'année 2023, de lancer un appel d'offres pour réaliser ces travaux répartis en 6 lots géographiques selon le programme joint au projet de délibération.

L'autorisation de programme "AP 4118 – Revêtement routiers" ouvre des crédits de paiements (CP) à hauteur de 38,6 millions de francs en 2023.

Le délai d'exécution est estimé à trois (3) mois.

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023 :

Mme COURTOT souhaite savoir comment font les entreprises lorsque les travaux sont à cheval sur plusieurs années.

M. BOUTRY répond que les services s'organisent pour présenter une programmation correspondant aux montant des crédits disponibles par exercices budgétaires.

M. MARTINEZ répond qu'il s'agit également d'une autorisation de programmes votée en conseil municipal, avec des crédits de paiement répartis sur plusieurs années. Elle permet de lancer les travaux et d'en payer les parties réalisées par année. Les travaux ont été décomposés en lots afin d'avoir des offres émanant de plusieurs entreprises pour réaliser les travaux rapidement. Les offres ont déjà été dépouillées en CAO et les marchés ont déjà été montés. Il indique que les services n'attendent plus que le vote en conseil municipal afin de les notifier aux entreprises.

Mme JULIÉ souhaite savoir si le lieu des travaux a été choisi en fonction des voies sur lesquelles la Ville a dû indemniser des usagers (protocoles d'accord transactionnels).

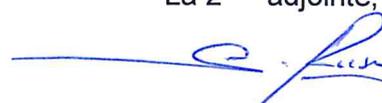
M. BOUTRY répond par la négative. Les lieux ont été choisis selon les secteurs urbanisés sur lesquels les services interviennent le plus souvent pour des réparations.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation
La 2^{ème} adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT

